

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du jeudi 28 septembre 2017
Délibération n° : 2017-35
Date de convocation : jeudi 21 septembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2017

Publication : 29/09/2017

Pour l'autorité Compétente



Objet : Dossier de candidature à l'appel à projets « stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne »

Secrétaire de séance : Jean-Paul HOFFMANN

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix ; pouvoir à Chantal EYMEOD);

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, absent (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1voix) ;

Communes :

Abrïès : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent ;

Aiguilles : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

Arvieux : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

Ceillac : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente ;

Château-Ville-Vieille : Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER Conseiller municipal, absent (pouvoir à Pascal GIRAUD) ;

Eygliers : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

Guillestre : Bernard LETERRIER, Maire, présent ;

Molines-en-Queyras : Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, présent ;

Ristolas : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, présente ;

Saint-Véran : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN).

Exposé des motifs :

Une note technique a été présentée au Comité syndical du 29 juin 2017 sur le projet. Elle expose les motifs suivants :

« Les collectivités du bassin versant du Guil se sont engagées dans un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Le Parc naturel régional du Queyras a d'abord porté l'animation d'un PAPI dit « d'intention » sur 2014-2016 constitué uniquement d'études. En tant que maître d'ouvrage des études à l'échelle du bassin versant du Guil, il a réalisé le dossier de candidature à l'appel à projet d'un PAPI « complet » pour programmer des travaux sur la gestion et la prévention du risque inondation. Le dossier de candidature est en cours d'instruction auprès des services de l'Etat en vue d'une labellisation au premier trimestre 2018.

Parallèlement à cette démarche, les élus du territoire se sont mobilisés en 2016 pour tester un nouvel outil de gestion des risques élargis à tous les aléas de montagne : le PAPAM (Plan d'Action et de Prévention des Aléas en Montagne). Il permet de prendre en compte les autres aléas de montagne et avoir des projets stratégiques globaux autour des différents risques montagnards. La démarche est calquée sur l'appel à projet des PAPI. Elle a été expérimentée sur deux territoires de montagne, le bassin versant du Drac et celui du Guil, sous la forme d'une étude de préfiguration sur l'année 2016.

Elle a été pilotée par les services de l'Etat (DDT, RTM) et le PARN, en s'appuyant sur la gouvernance du PAPI pour l'animation territoriale.

L'étude a comporté plusieurs volets :

- Un auto-diagnostic de vulnérabilité du territoire qui a mis en avant deux préoccupations majeures partagées par les élus : la vulnérabilité des réseaux d'une part, et d'autre part, la vulnérabilité de l'économie touristique et de sa population ;
- Une analyse des aléas et des enjeux portés par le RTM ;
- Une ébauche d'un programme d'actions qui a été présentée aux élus du territoire à l'automne 2016.

Le Ministère de l'Environnement qui a soutenu financièrement ponctuellement ces deux expérimentations a lancé un appel à projet à l'échelon national, fin avril 2017, à l'ensemble des massifs montagneux. L'objectif est de définir une stratégie de prévention des aléas de montagne accompagnée d'un programme d'actions cohérent et hiérarchisé. Les dossiers de candidature sont à déposer avant fin septembre 2017. Cinq projets seront retenus par un comité de sélection en octobre 2017. Les principaux critères examinés sont relatifs à la capacité du porteur de projet et aux caractéristiques du projet.

Le financement apporté par l'Etat sur cet appel à projet est une subvention de 24000 € dédiée, soit à un poste technique d'animation du projet, soit à une mission d'assistance technique ».

Ainsi, sur le bassin versant du Guil, cet appel à projet permettra au territoire de finaliser l'étude de préfiguration pour aboutir à une stratégie territoriale et à un programme d'actions opérationnel. Il intégrera aussi les questions d'actualité de résilience du territoire et de gouvernance en lien avec le glissement du Pas de l'Ours ; il sera proposé un cahier des charges pour étudier les impacts socio-économiques des situations de crise de longue durée liées aux glissements de terrain.

Vu :

- L'appel à projets « Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne » du mois d'avril 2017 du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;
- L'avis favorable du Comité syndical du 29 juin 2017 à répondre à cet appel à projet ;
- La fin du PAPI d'intention sur le bassin versant du Guil au 31 décembre 2016 et de son animation et l'instruction en cours du dossier de candidature au PAPI complet sur l'année 2017 ;
- La délibération prise par le Comité syndical le 24 juin 2016 sur la pérennisation du poste de chargé de mission eau et risques naturels ;
- L'article 7 de la Charte du Parc naturel régional du Queyras « l'Eau, les rivières et les matériaux ».

Considérant :

- Les enjeux du territoire en matière d'eau et de risques naturels ;
- La nécessité d'une gestion intégrée des risques en cohérence avec l'atteinte des objectifs de qualité des milieux de la directive cadre sur l'eau ;
- L'expérimentation d'un outil pour intégrer les autres aléas de montagne, en cohérence avec le projet de territoire sur le risque inondation et torrentiel ;
- L'engagement du Parc naturel régional dans le PAPI d'intention du Guil, du PAPI complet et l'étude de préfiguration de 2016 ;
- Le soutien apporté par l'Etat au titre du Fonds Barnier et par les autres co-financeurs nationaux.

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le jeudi 28 septembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24
 Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 18
 Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés

Contre : 0 Pour: 24
 Abstentions : 0

- De déposer le dossier de candidature à l'appel à projet stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne ;
- De proposer d'inscrire les actions suivantes dans le projet sous maîtrise d'ouvrage Parc :
 - 1 /Un poste d'animation sur 1 an (l'année 2018) pour poursuivre la dynamique locale sur cette problématique multi-risques, participer au groupe de travail sur les analyses multicritères, rédiger la stratégie et le programme d'actions et assurer des réunions avec l'ensemble des collectivités et partenaires institutionnels. Cette animation sera assurée par la chargée de mission eau et risques naturels
 - 2/ Une étude pour finaliser le travail engagé en 2016 visant d'une part, à intégrer les aléas fréquents et exceptionnels et les ouvrages dans l'analyse des aléas et des enjeux, et d'autre part, à chiffrer et prioriser les actions en utilisant les fonctions de dommages développées sur le Drac.
- De solliciter l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Hautes-Alpes pour le financement du poste et de l'étude ;
- D'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC		
	2018		2018	%
1/ Animation	60 000	Etat	24 000	40
		Département 05	5 000	8,3
		Région PACA	24 000	40
2/ Etudes	20 000	Département 05	6 000	30
		Région PACA	8 000	40
(1) + (2)		Aides publiques	67 000	83
		Autofinancement total	13 000	17
Total	80 000	Total	80 000	100

- D'autoriser le Président et la Directrice à signer tous les documents et à mener toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de cette mission

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

**Le Président
 Christian GROSSAN**